



COUR D'APPEL DE PARIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MEAUX

ACTIVITÉ
2019



INTRODUCTION

L'entrée dans une ère nouvelle

Dans le prolongement des expérimentations suivies et des efforts déployés pour la modernisation de notre juridiction, l'année 2019 a été encore marquée par la transformation des outils de travail sur tous les plans : informatique, mobilier et immobilier.

La modernisation, si nécessaire, s'est en particulier traduite par la poursuite des travaux de rénovation du bâtiment et le démarrage des études de programmation immobilière qui projettent la juridiction à l'horizon 2040.

Il s'agit ainsi de définir le visage de ce que pourra être et par suite de ce que pourra faire le tribunal au sein d'un territoire en perpétuelle croissance et en profonde mutation.

Cette réflexion qui débute s'inscrit aussi dans les évolutions importantes issues des lois de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 qui transforment profondément le paysage judiciaire et nombre de contentieux.

L'emblématique création du tribunal judiciaire qui concentre les tribunaux d'instance et de grande instance dans une même entité fait naître une émanation de celle-ci, appelée tribunal de proximité, en remplacement du tribunal d'instance de Lagny-Sur-Marne et redessine le traitement de certains contentieux. S'il faudra s'habituer à la nouvelle appellation, il n'y aura pas de changements perceptibles pour le public dans un premier temps.

Les évolutions seront plus importantes du fait des réformes de la procédure civile, de la procédure du divorce, de la procédure pénale et de l'exécution des peines et de la procédure pénale pour les mineurs délinquants.

En matière civile, une entreprise de simplification des procédures est réalisée pour faciliter la compréhension et l'accès au tribunal judiciaire sans rompre avec la proximité.

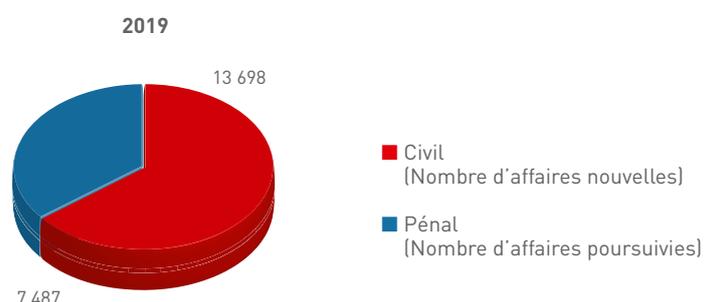
Les bouleversements opérés en matière pénale nous poussent en revanche à repenser la place de l'emprisonnement dans l'échelle des peines et imposent, plus encore, de privilégier un accompagnement et un suivi des condamnés en dehors de la prison. Ils doivent s'accompagner d'une évolution des prises en charge et du regard de l'ensemble de la société sur la nature de la peine et son rôle en matière de réinsertion et de prévention de la récidive.

Pour relever tous ces défis, le tribunal sait pouvoir s'appuyer sur l'ensemble de ses partenaires, les professionnels du droit, les administrations de l'Etat, les élus et collectivités, les associations mais aussi les forces de police, de gendarmerie, les équipes de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, que nous remercions encore pour leur action à nos côtés.

Enfin, toutes ces évolutions reposent sur le maintien d'un haut niveau d'engagement de l'ensemble des agents, magistrats et fonctionnaires, de la juridiction qui ont connu une année 2019 éprouvante sur le plan des effectifs. Le début d'année 2020 s'annonce meilleur. Nous y voyons le signal de la reconnaissance de la nécessité de doter notre tribunal de la dimension correspondante à l'importance et à l'évolution de son territoire et des populations qui nous sollicitent.

Les chefs de juridiction

RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE

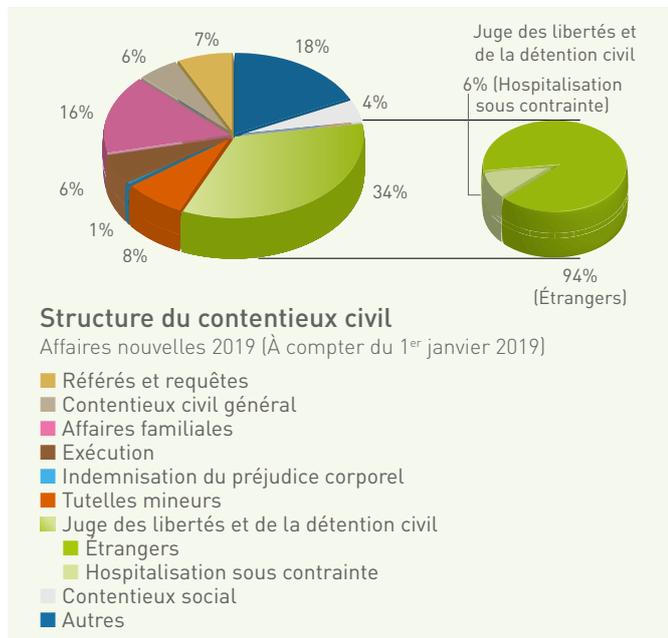
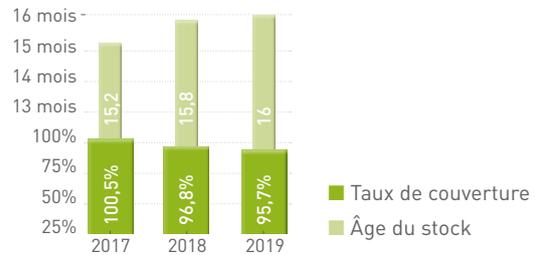
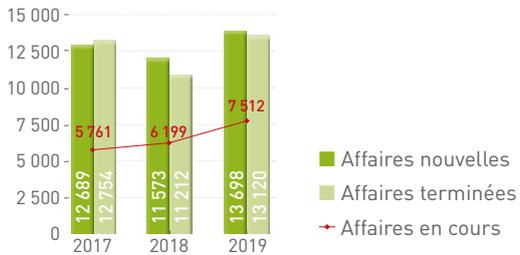




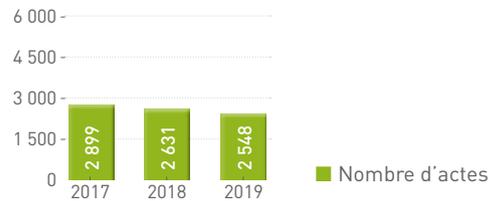
ACTIVITÉ CIVILE



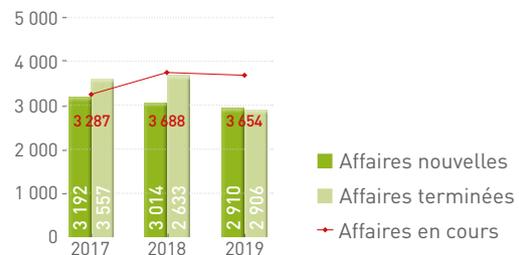
SERVICE CIVIL



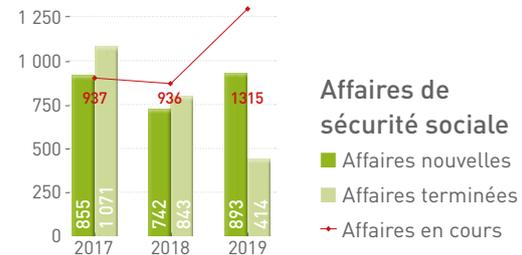
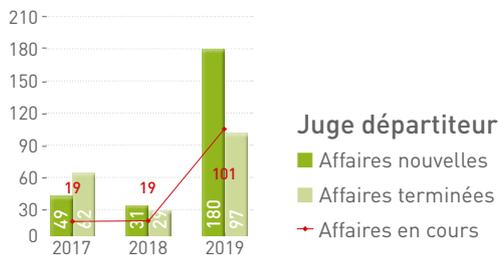
Actes de greffe



AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



TRIBUNAUX D'INSTANCE

Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2019	852	3 310	850	360	2 884	5 596	4 021	2 737
2018	868	3 500	907	442	3 404	5 528	4 563	3 932
2017	1 584	3 299	960	497	3 382	5 631	4 672	2 806

ACTIVITÉ PÉNALE

CODE PÉNAL

SERVICE PÉNAL

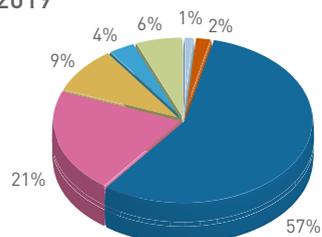


POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2019	36 888	16 310	6 815	80,6%
2018	36 704	16 955	7 693	83,89%
2017	31 519	14 899	6 276	86,27%

MODALITÉS DES POURSUITES

2019



- Comparutions immédiates
- Convocation par procès verbal
- Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
- Convocation par officier de police judiciaire
- Ordonnance pénales
- Citations directes
- Saisines du juge d'instruction

ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police
2019	7 436	539
2018	6 863	872
2017	6 778	974

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2019	109	142
2018	170	128
2017	230	144

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention
2019	1 370	5 540
2018	1 089	4 963
2017	916	4 475

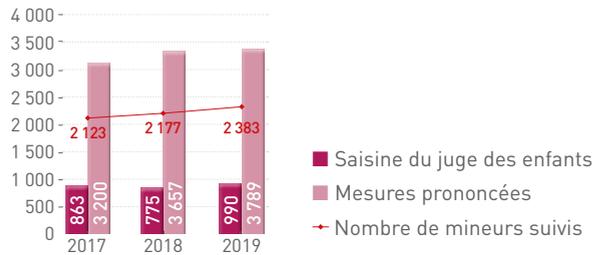
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont détention provisoire
2019	2 068	536
2018	1 892	574
2017	1 882	785

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2019	2 393	1 617	1 010	86,80%
2018	2 706	1 940	1 248	93,01%
2017	2 303	1 775	1 055	92,08%

2019



Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants
2019	344	264
2018	243	184
2017	315	290

Juges des enfants

	Décisions d'application des peines
2019	43
2018	48
2017	48

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit - Points d'accès au droit

Nombre de maisons de justice et du droit	3
Nombre de personnes accueillies (MJD)	30 400
Nombre de points d'accès au droit	3
Nombre de personnes accueillies en (PAD)	4 080
Nombre de personnes accueillies (BAV)	1 200

Service d'accueil unique du justiciable

Nombre de personnes accueillies	16 045
---------------------------------------	--------

Aide juridictionnelle

Nombre de décisions juridictionnelles en 2017	9 758
Nombre de décisions juridictionnelles en 2018	10 649
Nombre de décisions juridictionnelles en 2019	10 920
Délai de traitement avant première décision en 2017	12
Délai de traitement avant première décision en 2018	9
Délai de traitement avant première décision en 2019	3

EFFECTIFS



Magistrats du siège - localisation	47
Magistrats du siège - ETPT	44,23
Magistrats du parquet - localisation	18
Magistrats du parquet - ETPT	16,60
Fonctionnaire au TGI - localisation	129
Fonctionnaire au TGI - ETPT	112
Fonctionnaires TI du ressort - localisation	29
Fonctionnaires TI du ressort - ETPT	24
Avocats	186
Conciliateurs	4